



Document de travail

Questions à débattre relativement à la création proposée d'une Agence canadienne pour l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences

Le nouveau gouvernement fédéral s'est engagé à mettre sur pied une Agence canadienne pour l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences. Le budget fédéral du 2 mai 2006 renfermait l'annonce suivante :

Bon nombre de personnes qui immigrent au Canada sont fortement scolarisées et hautement qualifiées, mais éprouvent de la difficulté à faire reconnaître leurs qualifications, leur formation et leur expérience. Dans le présent budget, le gouvernement progresse dans son engagement consistant à créer un organisme chargé de s'assurer que les immigrants ayant suivi une formation à l'étranger répondent aux normes canadiennes et que ceux qui ont la formation et sont prêts à travailler dans leur domaine de compétence s'intègrent plus rapidement à la population active.

Sous la direction de la ministre des Ressources humaines et du Développement social, des consultations ont été lancées auprès des provinces et des territoires, ainsi qu'auprès d'autres intervenants, au sujet du mandat, de la structure et de la gouvernance de l'organisme. Le gouvernement se fondera sur les conseils qu'il recevra. Le présent budget réserve 18 millions de dollars sur deux ans pour faciliter le processus de consultation et franchir les premières étapes en vue de l'établissement d'un organisme agence canadien d'évaluation et reconnaissance des titres de compétence.

Ce plan a été annoncé auparavant par l'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement social, et par l'honorable Monte Solberg, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration lors d'une conférence à Toronto les 19 et 20 mars 2006. L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances a annoncé dans le budget que le gouvernement réserverait 18 millions de dollars pour faciliter le processus de consultation et aider à franchir les premières étapes. La promesse de création de cette agence a été d'abord mentionnée dans la plate-forme du Parti conservateur du Canada au cours de la récente campagne électorale.

Le besoin d'une évaluation plus efficiente et plus exacte de l'expérience et des titres de compétences étrangers que ce qui existe actuellement a fait l'objet de longues discussions. À mesure que la pénurie de compétences s'aggrave dans un nombre croissant de secteurs de l'économie, et puisque la croissance sur le marché du travail sera de plus en plus tributaire de l'immigration, le besoin que les nouveaux arrivants puissent se mettre au travail rapidement devient de plus en plus pressant pour les immigrants et pour les employeurs.

La proposition est intéressante et arrive à point, elle retient l'attention des immigrants et des organisations de services aux immigrants, des gouvernements provinciaux, des associations

professionnelles, des organismes de réglementation et des conseils sectoriels. Certains l'appuient, d'autres se demandent comment elle aidera le système. Le budget mentionnait en outre que RHDC tient des consultations avec les provinces et que le ministère consultera d'autres intervenants au cours des prochains mois. Par conséquent, le moment est bon de discuter de la structure et des objectifs d'une telle agence.

Les questions ci-après sont des questions et des interrogations visant à déterminer comment cette agence peut être créée.

1. Considérations d'ordre général et solutions possibles

Rôle et administration

- Quelle est la meilleure façon pour une organisation fédérale ou nationale de faire en sorte que l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences étrangers soit plus efficace, plus rapide et plus fiable que ce qui se fait actuellement?
- Peut-elle jouer un rôle de coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux et entre tous les intervenants actuels dans les domaines de l'évaluation et de la reconnaissance?
- Devrait-elle être chargée des fonctions suivantes :
 - i. prestation d'information et services d'orientation, en tant qu'éclaireur ou navigateur dans le système d'évaluation
 - ii. centre de documentation, d'information et de recherche
 - iii. commande et collecte de recherche
 - iv. évaluation et reconnaissance
- L'agence peut-elle réellement faire des évaluations pour les professions pour lesquelles des évaluations sont faites actuellement?
- Devrait-elle concentrer ses activités sur les occupations non réglementées?
- Quelles sont les faiblesses ou les défis de ces efforts sur les plans de la confidentialité et de la sécurité personnelle?
- Y a-t-il lieu que cette agence soit créée par une loi?
- Comment les volets administratifs d'une telle agence peuvent-ils être ouverts aux organisations concernées et les inclure?
- Quels sont les renseignements et les services qui peuvent être offerts en ligne par un site Web de l'agence?
- Dans quelle mesure les services devraient-ils être offerts dans des autres langues que les langues officielles pour accroître leur accessibilité aux nouveaux arrivants?

Coopération internationale :

- L'agence devrait-elle établir une base de données à partir des établissements d'enseignement et des diplômes réels dans les pays dont sont originaires la plupart des immigrants, et nouer des relations de travail avec ces institutions pour accroître sa capacité de confirmer les titres de compétences

- L'agence devrait-elle entreprendre des recherches pour établir des comparaisons quant à la façon dont l'évaluation se fait ailleurs?
- Devrait-elle entretenir des communications et des relations régulières avec d'autres pays qui accueillent des immigrants et qui font aussi la reconnaissance des titres de compétences étrangers?

Assistance au système d'immigration

- Comment l'agence peut-elle participer à l'évaluation préliminaire des titres de compétences, avant que les immigrants arrivent au Canada?
- Comment l'agence peut-elle travailler avec le personnel canadien des services d'immigration outremer pour établir la liaison entre les immigrants et les candidats à l'immigration et les services d'évaluation préliminaire?
- L'agence peut-elle contribuer au processus de sélection des immigrants et fournir des renseignements essentiels sur le marché du travail et sur les besoins prévus des employeurs?

Questions relatives au marché intérieur

- Comment les organisations de services aux immigrants peuvent-elles participer, et comment le partage de l'information entre elles peut-il être amélioré?
- Comment l'agence peut-elle faciliter la mobilité des travailleurs dans l'ensemble du Canada?
- Comment le travail d'une telle agence peut-il s'apparenter au travail d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ÉRA) pour ce qui est de l'éducation et de l'expérience canadiennes?

Le secteur privé

- Comment le niveau de confort des employeurs peut-il être accru par rapport à ce qu'il est aujourd'hui en ce qui a trait aux compétences et aux titres de compétences étrangers – ce qui réduit du même coup les risques perçus associés à l'embauche de nouveaux arrivants?
- Comment faire pour inclure les syndicats et les guildes dans les travaux de l'agence?

2. Professions réglementées

- Comment les gouvernements provinciaux peuvent-ils participer à la mise sur pied et au fonctionnement d'une telle agence?
- Comment les organismes de réglementation existants peuvent-ils participer à la mise sur pied et au fonctionnement d'une telle agence?
- Comment les organismes d'évaluation existants peuvent-ils participer à la mise sur pied et au fonctionnement d'une telle agence?

- Quelles sont les mesures à prendre pour s'assurer que les exigences réglementaires sont respectées, si l'agence d'évaluation participe à l'évaluation des professions réglementées?

3. Professions non réglementées

- Comment les gouvernements provinciaux peuvent-ils participer à la mise sur pied et au fonctionnement d'une telle agence
- Comment les organismes d'évaluation existants peuvent-ils participer à la mise sur pied et au fonctionnement d'une telle agence
- Comment l'agence peut-elle véritablement inclure les conseils sectoriels et les conseils de l'industrie?

4. Consultations préparatoires à la constitution d'une agence

Les conseils sectoriels ont des liens très nombreux avec les employeurs et des groupes d'employé dans un large éventail de secteurs de l'économie, en plus des établissements d'enseignement.

- Comment les conseils sectoriels peuvent-ils aider à l'élaboration de cette proposition?
- Quels sont les meilleurs moyens de consultation pour un processus de ce genre?

Conseils sectoriels et RTCE

L'Alliance des conseils sectoriels a préparé un rapport très instructif et fort à propos intitulé *Who does what in FCR* (Qui fait quoi en RTCE), décrivant les organisations et les gouvernements qui œuvrent dans les domaines de l'évaluation et de la reconnaissance des compétences et des titres de compétences étrangers. Ce rapport sera très utile à toutes les parties intéressées.

Divers conseils sectoriels s'affairent activement à déterminer les enjeux clés en matière d'immigration et de titres de compétences étrangers pour leurs secteurs, ils définissent les obstacles à une participation pleine et entière et créent des mécanismes pour reconnaître les compétences et les titres de compétences étrangers. Il s'agit notamment du Conseil sectoriel de la construction, du Conseil canadien sectoriel des plastiques, du Conseil des ressources humaines du logiciel, du Conseil canadien des ressources humaines en camionnage, du Conseil des ressources humaines de l'industrie du textile et du Conseil des ressources humaines de l'automobile.

L'Organisation pour les carrières en environnement a élaboré une désignation qui a commencé à vérifier les titres de compétences étrangers pour permettre aux nouveaux arrivants d'obtenir une désignation canadienne et qui donne des conseils en vue du perfectionnement professionnel. Le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme met la touche finale à une série d'études de recherche sur divers volets essentiels, notamment la participation d'éducateurs et un examen

de ce qui existe actuellement sur les plans de la reconnaissance des titres de compétences et de l'évaluation des occupations non réglementées.

Le Conseil canadien des ingénieurs professionnels a publié une étude qui a fait date, *De la considération à l'intégration*, projet qui énonce des façons d'intégrer avec une plus grande efficacité les diplômés en génie au marché du travail; le Conseil offre en outre des services d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétences étrangers.

L'immigration et, évidemment, la reconnaissance des titres de compétences étrangers, sont une partie de la solution à la pénurie croissante de main-d'œuvre. La pénurie se fait cruellement sentir dans certains secteurs et elle est de plus en plus grave dans d'autres. Les conseils sectoriels sont plus que des organisations de recherche; ils cherchent à soulager les pénuries et s'activent à apporter des solutions pour ce qui est de la formation, de la certification et de la reconnaissance des titres de compétences – secteur par secteur. Ils veulent que la situation s'améliore et ils s'associent de bon gré à toutes les solutions réalistes.

Le 10 mai 2006

Pour plus d'informations, prière de communiquer avec :

Andrew Cardozo

Directeur exécutif

Alliance des conseils sectoriels (ACS)

(613) 565-3637, poste 224

acardozo@councils.org